

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 29 OCTOBRE 2015**

-----

Présents : M. Santamarta, Maire, Mme Cayre, M. Tesseyre, Mme Daubet, M. Roques, M. Bouquié, Mme Arquy, M. Gil, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Ruebenthaler, Mme Saudrais, M. Sune, Mme Szymanski, Mme Fournier-Bourgeade, Mme Laval, M. Verdier, M. Gouygoux.

Absents excusés : M. Foltz donnant procuration à Mme Cayre

Avant l'ouverture de la séance, M. Gouygoux demande la parole sur le sujet de l'accueil des réfugiés, demandant un vote du conseil. M. le Maire répond que cette question était prévue en questions diverses. Le Pôle territorial est en charge du dossier aux côtés de la commune, il est attendu une réponse du nouvel évêque pour l'utilisation de l'appartement du presbytère. Dès que le dossier évoluera, M. le Maire informera le conseil et prendra son avis.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Cayre, adjoint M. Verdier.

2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 27/08/2015** :

M. le Maire demande d'excuser les services qui ont oublié d'envoyer ce compte-rendu qui est distribué à chaque conseiller.

L'approbation de ce compte rendu sera demandée lors du prochain conseil municipal.

3. **Approbation du rapport annuel (2014) du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Martel sur le prix et la qualité de l'eau** :

Les 2 représentantes de la commune (Mme Vergnes et Mme Verger) ont participé aux réunions, notamment à celle où le SYDED a présenté le projet de réalimentation des Causses de Martel et l'adhésion à la compétence « eau potable » du Syded, mission opérationnelle niveau 2. Les membres du SIAEP ont décidé de reporter le vote sur cette proposition du SYDED qui a des conséquences importantes. La loi NOTRe obligeant à la disparition des syndicats, cette compétence reviendra prochainement à Cauvaldor, qui a d'ores et déjà exprimé son point de vue à cette reprise par le SYDED.

M. Verdier interroge sur l'augmentation du prix (+2.65 %) : La forte perte d'efficacité du réseau (44.7 % de rendement) nécessite des travaux importants.

Vote : approbation à l'unanimité.

4. **Situation des comptes et ajustements de crédits 2015.**

Décisions modificatives prises par le Maire :

- Budget principal de la commune:
  - Ecart sur reprise résultat d'exploitation reporté : ligne 022 : déduction 297.00 €
  - Augmentation crédits ligne 207: paiement honoraires pour travaux RD 803 (non prévu au B.P.) 4 500 €.
  - Encaissement remboursement par Cauvaldor annuité maison Queille (crèche) 4 115.11 €
  - Versement subvention aux associations : 1045 €
  - Augmentation de crédits ligne 128: acquisition de matériel informatique pour les écoles: 5 500 €
  - Ligne 153 : travaux au presbytère : 3000 €
  - Ligne 206 (travaux réseau St Esprit terminés) : excédent de 2500 €
- Budget VVF : écart de 0.01 € déduit de l'article 615 (entretien et réparations)
- Budget service assainissement : régularisation écriture : 66111 : -429.24 € et ligne 020 : +429.24 €
- Budget CCAS : secours pour frais d'obsèques à famille en difficulté : 500 €
- Ajustements de crédits :
  - Chapitres 011 et 012 : dépenses : 60 600 € (dont certaines sont compensées par des recettes)
  - Recettes : 20 871 € donc reste à financer 39 729 €
  - Investissement : recettes 38 012,84 € et dépenses 17 398.32 € donc reliquat 20 614,52 €.

Certaines de ces dépenses sont compensées dans les recettes par des remboursements d'assurance, des subventions (CAF, FEDEL, Département) ou remboursement par le responsable des dégâts (Parking Monti dégradé).

- La différence investissement /fonctionnement (19 114.48 €) sera imputée sur le 022 (dépenses imprévues) dont le montant est à ce jour 52 020.50 €.

La commission des Finances examinera de près les évolutions de dépenses et les réponses à apporter.

Vote : approbation à l'unanimité.

#### 5. **Vente maison Simon :**

Le conseil municipal avait donné pouvoir à la commission des Finances :

- Pour contacter Lot Habitat afin de connaître ses intentions sur l'achat de cet immeuble pour une opération d'habitat. L.H a indiqué qu'il renonçait à faire une offre.
- Pour examiner les offres d'achat reçues (date limite fixée au 11/09/2015)

La commission des finances, réunie le 15 septembre a pris connaissance des propositions reçues. 2 acquéreurs se sont manifestés.

Considérant que les 2 acquéreurs ont déclaré vouloir faire des logements à l'étage et un commerce en rez-de-chaussée,

Considérant que les offres sont parvenues dans les délais

La commission des finances a retenu l'offre de M. Jean-Baptiste Grèze au prix de 61 600 €.

Vote : approbation à l'unanimité de cette vente à M. Grèze.

#### 6. **Eglise Saint-Pierre Es Liens : lancement consultation architecte :**

Une étude de faisabilité concernant les travaux d'assainissement et de confortation des décors peints extérieurs et intérieurs de l'église a été réalisée. Le coût estimé des travaux est de 91 383 € HT. Ils sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat (36 553 €), le département (9 138 €) et la Région (18 276 €). Pas de lancement de consultation d'architectes. La mission de maîtrise d'œuvre confiée à Mme Duchêne, architecte du patrimoine, en 2013, prévoyait 2 phases de mission dont la mission phase opérationnelle et suivi de travaux. Mme Duchêne consent à baisser son taux de rémunération de 1% soit 11,5%.

Vote : pour à l'unanimité.

#### 7. **Transport scolaire 2015/2016**

Ils ont été attribués aux Transports Arcoutel pour les circuits n°1 et 2 au prix de 100 € par circuit et par jour. Le nombre d'enfants à transporter ayant augmenté depuis la rentrée, Arcoutel demande une augmentation de 25 € par jour et par circuit pour un car plus grand et un circuit supplémentaire.

Les conseillers font remarquer l'allongement de la durée de transport pour certains enfants du fait de cette organisation et de l'attribution du marché au seul critère de prix.

Vote pour l'augmentation : pour à l'unanimité.

#### 8. **Personnel communal :**

- Garantie de maintien de salaire : M. le Maire propose que la commune finance une partie de la cotisation de chaque agent pour une couverture de prévoyance individuelle dite « maintien de salaire » prenant en charge les indemnités journalières en cas de tout type de congé de maladie. M. le Maire propose de prendre en charge 5€ par agent et par mois à partir du 01/01/2016.

Vote : pour à l'unanimité.

- Augmentation du temps de travail de Naïck Dena : elle avait été embauchée sur une base de 18 h 30 par semaine. Pour les besoins du service, elle effectue 25 h complémentaires par mois de façon régulière.

M. Gouygoux demande qu'on embauche une personne en contrat aidé pour soulager le secrétariat à la place de la reconduction du contrat aidé au service technique. et que Mme Castagné retrouve sa place à

l'entretien des locaux. M. Bouquié lui répond que Mme Castagné fait un travail remarquable et très efficace dans son aide au secrétariat, tout autant que dans son travail habituel. Mme Cayre considère elle aussi qu'il vaut mieux compter sur la nouvelle organisation des services (fermeture au public le lundi) pour améliorer les conditions de travail des secrétaires.

M le Maire propose d'augmenter de façon régulière le temps de travail de Mme Dena et de le porter à 25 h/semaine au lieu de 18h30 soit une dépense de 300 €/par mois, charges comprises.

Vote : pour à l'unanimité.

- Renouvellement du contrat aidé en service technique :

Le contrat de M. Bibal expire le 14 novembre (17 h 30 /semaine pris en charge par l'Etat à 90%). La commune a la possibilité de le renouveler pour 1 an.

M. Gouygoux considère que cet emploi n'est pas indispensable et qu'il peut être supprimé. M. Bouquié fait remarquer que cet agent rend service à la collectivité. M. Bibal accomplit de nombreux travaux ingrats libérant ainsi les autres agents. Mme Verger ajoute que ce travail est une nécessité sociale pour cet employé dévoué.

M le Maire propose de reconduire ce contrat.

Vote pour à l'unanimité.

### **9. *Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.***

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 aout 2015 fait obligation aux préfets de proposer puis d'arrêter avant le 31 mars 2016 un schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma doit prévoir la constitution d'intercommunalités respectant les seuils légaux, présentant une cohérence spatiale et permettant de réduire significativement le nombre de syndicats. Ce projet est soumis pour avis au conseil municipal qui doit formuler un avis motivé avant le 15 décembre faute de quoi l'avis sera réputé favorable au choix retenu par la préfète.

La plupart des conseillers s'inquiètent de l'agrandissement de leur communauté et de l'éloignement des citoyens et des élus des centres de décisions. La gouvernance, très verticale, est également critiquée, même si la préfète émet des recommandations pour qu'elle soit le plus démocratique possible.

M. le Maire invite chaque élu à formuler son avis et à le transmettre dans les jours qui viennent. Il en fera une synthèse qu'il soumettra aux élus puis enverra à la préfète.

### **10. *Aménagement de la Place de la Liberté : fonds de concours à verser à Cauvaldor***

A la demande de la commune de Martel (ancien conseil municipal) la C.C.P.M avait porté un projet de travaux d'aménagement de la Place de la Liberté. Cauvaldor a repris ce projet lors du conseil communautaire du 19/10/2015 et voté le lancement d'un M.A.P.A. Le financement prévoit une aide de l'Etat (DETR) et de la Région (Grands Sites Midi Pyrénées). Le conseil municipal doit confirmer sa participation pour 50 % du montant resté à charge soit 34 312 €, à verser après la fin des travaux soit fin 2016 début 2017.

M. Roques et de nombreux conseillers regrettent que ce projet n'ait pas pu être modifié, alors qu'il prévoit de rajouter une 2<sup>e</sup> sortie dans cet espace ;

### ***Accessibilité : constitution d'un groupe de travail***

La loi 2005-102 du 11/02/2005 prévoit l'obligation de la mise en accessibilité pour les personnes handicapées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le dépôt d'un agenda (AD'AP). Après demande du conseil municipal (25/06/2015) d'obtenir un délai, cette date a été fixée au 26/06/2016. Il faut constituer un groupe de travail : M. le Maire, Mme Daubet, M. Tesseyre, M. Bouquié, Mme Laval, M. Gouygoux, Mme Raynal, Mme Dena, M. Blanco.

### **11. *Diverses délibérations :***

- tarif sortie ALSH à la patinoire : 4 €/enfant.

Vote : pour à l'unanimité.

Mme Cayre donne lecture du compte-rendu d'activité et de fréquentation de l'ALSH durant l'été. Les directrices ont enregistré une bonne fréquentation assez régulière, et une satisfaction des enfants et des familles sur les activités proposées. Les sorties avec nuitées sont particulièrement appréciées. Le coût en est réduit grâce à l'aide d'Animation Enfance.

- *Travaux enfouissement réseaux à Gluges* : la FDEL prend en charge le coût d'enfouissement des fils électriques et fera l'avance de l'enfouissement du réseau téléphonique que la commune remboursera en plusieurs versements. M. le maire remercie M. Requier, président de la FDEL, pour cette décision. Pour l'éclairage public, M. le maire demandera à M. le sénateur Requier une aide parlementaire.
- *Révision du PLU* : Cauvaldor a désormais la compétence PLU. Le cabinet UrbaDoc présentera ses travaux sur l'environnement et l'agriculture au cours d'une réunion du groupe de travail municipal PLU le 3 novembre.
- *SMGSU* : M. Verdier a retiré son recours auprès du Tribunal Administratif.
- *Balladin Art* : Cette manifestation remarquable, qui a attiré un public important au cours des Journées du Patrimoine, présente un déficit de 7 395 €. La commune ayant participé (subvention et travail des agents) à hauteur de 3 528 € ne peut pas faire plus. L'association va organiser des manifestations (concerts...) pour combler ce déficit.
- M. le Maire présente les remerciements adressés par des associations pour les subventions.
- M. Roques résume le *compte-rendu de la commission voirie*, avec les décisions de classement de la voirie communautaire (1ère catégorie : le bourg, route jusqu'au train touristique, route du Got) et les propositions de la commission (chemin de Dalou). Il est fait un bilan de la rue Droite piétonnière et de la fête. Ces différents sujets seront travaillés dans d'autres réunions.
- *Lotissement Maillol* : les travaux d'aménagement n'étant pas terminés, les terrains ne sont pas encore mis en vente.
- M. Gouygoux : Demande de Mme Charrier pour le chemin jusqu'à l'exutoire qui est en mauvais état : M. Blanco s'en est déjà occupé, il sera remis en état.
- M. Gouygoux prend la parole à propos des incidents récents de pollution de la SOLEV. Il fait état en particulier d'un tract du Front de Gauche. Il accuse Mme Cayre d'être à l'origine de ce texte. Il lui reproche d'avoir mis ses élèves en confinement et lui demande de démissionner de sa fonction d'adjoint.

Mme Cayre demande à M. Gouygoux de ne pas affirmer des choses mensongères. Elle n'a rien à voir avec cette publication. Cet incident a eu lieu **avant** la rentrée scolaire, elle était seule dans l'école mais elle a demandé aux animatrices de l'ALSH et au personnel de la crèche de garder les enfants à l'intérieur des locaux, il ne s'agissait pas de confinement. Elle a contacté M. Leroy, directeur technique à la SOLEV, ainsi qu'ils en étaient d'accord de le faire en cas d'incident de pollution. Mme Cayre redit à M. Gouygoux qu'en aucun cas elle n'a cherché à mettre les emplois de la SOLEV en danger, mais qu'en tant que directrice d'école, elle a des obligations envers ses élèves et le personnel de l'école. En tant que maire-adjointe, elle a également des obligations pour ce qui concerne la protection des populations.

Elle demande à M. Gouygoux de reconnaître ses fausses affirmations et de retirer ses accusations, ce qu'il refuse de faire.

M. le Maire redonne le cours des événements et de la relation permanente de la commune avec l'entreprise et les différents services saisis par cette situation très préoccupante, en particulier Cauvaldor, compétent en matière économique sur le territoire.

Pour bien préciser l'importance de cette question, Mme Vergnes relit un extrait de l'arrêté préfectoral mettant en demeure l'entreprise en 2008 puis en 2015 de mettre ses installations aux normes. M. Gouygoux y répond en faisant remarquer que certains travaux ont été effectués.

M. Gouygoux reste sur ses positions. M. Verdier lit un extrait d'article de presse où il est dit que « la mairie de Martel a recensé plusieurs épisodes de pollution atmosphérique entraînant des maux de tête

et autres nuisances ». Il s'interroge sur la véracité de ces propos qui mettent en cause la mairie. M. le Maire n'y accorde aucune valeur de vérité.

Fin du conseil à 23 h00